



	Résidentiel de moyenne à faible densité (1) (moins de 45 log./ha.)		Parc et espace vert		Zone inondable 0-20ans
	Résidentiel de forte densité (1) (de 45 à 65 log./ha. plus 10 %)		Affectation résidentielle saisonnière		Zone inondable 20-100ans
	Commerce de vente au détail (desserte de quartier)		Mise en valeur du milieu naturel		Carrière et sablière
	Commerce de vente au détail (desserte municipale)		Mise en valeur du potentiel récréatif	---	Limite municipale
	Commerce de vente à grande surface (desserte municipale)		Mise en valeur du potentiel récréatif et télécommunication	====	Limite de la base militaire
	Commerce de vente au détails et habitation faible densité (desserte de quartier)		Forêt-Habitation unifamiliale (moins de 8 log./ha.)	====	Autoroute
	Commerce de gros et de détails et industrie à contraintes légères		Mise en valeur et exploitation de la forêt	====	Boulevard urbain
	Commerce de gros et industrie à contraintes modérées et élevées		Aire prioritaire d'urbanisation	====	Artère principale
	Industries extractives		Aire d'expansion urbaine	====	Artère secondaire
	Institution de nature locale et équipements publics		Aire de développement champêtre (moins de 8 log./ha.)	====	Voie ferrée
			Zone de forte pente		Communication Hertzienne

1 = Densité nette moyenne



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE VAL-BÉLAIR

Extrait du plan "Affectation du sol et répartition des densités"

Date du plan : 2005-04-05

No du plan : RVQ941A01

No du règlement : RVQ-941

Mise en vigueur :

Préparé par : L.N.

Échelle : Aucune

Directeur
Service de l'aménagement du territoire